



# Sport-Schéiss-Club-Käl

association sans but lucratif

B.P.35 L-3601 KAYL

**B.C.E.E. LU10 0019 1055 6713 3000 BGL LU86 0030 1318 0112 0000**  
**CCPL LU73 1111 0344 8449 0000**

**Tel: 26 56 14 26**

**E-Mail: [ssck@pt.lu](mailto:ssck@pt.lu)**

## **REGLEMENT INTERNE « JEUNES » :**

- L'âge minimum d'admission au club est de dix (10) ans accomplis.
- L'âge minimum pour la licence fédérale est de quatorze (14) ans
- La cotisation du jeune est de 75.-€. Un droit d'inscription n'est pas demandé pendant la première année, arme à air et équipement seront mis à disposition du jeune. En contrepartie le jeune il est prié de participer aux manifestations auxquels le club l'invitera. (Cortèges et manifestations patriotiques officielles) Cette année est considérée comme préformation.

Les entraînements auront lieu les vendredis après-midi à l'horaire fixé par le directeur technique.

- A partir de la 2<sup>e</sup> année, le jeune doit acquérir sa propre arme et son équipement. Une arme à air du club ne sera plus mise à sa disposition. (Sauf cas de force majeure à déterminer par le responsable jeunes et approuvé par le comité.)

A partir de ce moment le jeune entamera la formation proprement dite et participera à des tournois organisés par d'autres clubs. (L'inscription sera payé par le club).

Les frais de munition, de cibles et les droits de participations aux concours de tir (Armes à air) sont à charge du club.

- Après le 3 (troisième) essai il devra s'inscrire au club.

Après le paiement de la carte membre il recevra son badge jeune,  
Aucun tir sera autorisé sans le badge jeune.

- Les jeunes en dessous de 16 ans n'ont pas le droit de tirer avec des armes à feu.

Lorsque le jeune changera dans la catégorie « Seniors » (l'année de ses 21 ans) il devra s'acquitter de la totalité de la cotisation (140.-€ à la date d'aujourd'hui). A partir de ce moment il sera membre actif à part entière et n'aura plus droit aux avantages « Jeunes » décrit ci-dessus.

- Si la Fédération demande au tireur de participer au cadre national, le comité et l'entraîneur du club doivent donner leurs accords.

Kayl le 10.05.2019

Norbert KREMER  
Directeur technique

Pour le comité  
Marc MELCHIOR  
Président